



## Droit d'une agence immobilière

Par **bhjyg**, le **06/07/2008** à **02:51**

Bonsoir

une agence immobilière a -t-elle le droit de contacter mon boulot elle m<sup>^</sup>me par telephone ou courrier pour s'assurer que je suis bien embauchée chez eux malgré les fiches de salaire et le contrat d'embauche?

Merci

Par **JamesEraser**, le **06/07/2008** à **07:17**

En quoi cela vous serait préjudiciable d'une manière ou d'une autre ?

Oui, si ce n'est pas pour nuire à votre honorabilité, elle a droit de se renseigner.

Elle assure les intérêts du propriétaire. N'importe qui peut acheter un logiciel de fiches de paie et en éditer des plus vraies que nature...

Experatooment

Par **bhjyg**, le **06/07/2008** à **09:38**

Merci de votre réponse rapide!

Non je n'ai rien à cacher tout est en règle.

C'est juste que bon vis à vis de mon employeur ça me gênait!